

# CHARTRE DES ENGAGEMENTS

## **A. VOTRE PRATICIEN & L'HYPNOSE CONVERSATIONNELLE STRATÉGIQUE**

### **1. Ses engagements**

Votre praticienne, a été formée à :

- l'IMHEB en Hypnose Conversationnelle Stratégique et la Thérapie Brève
- chez Absolém Formations pour des modules de spécialisation divers (dépression, deuil, abus, burn-out, addictions...)
- chez Axelle Deweche à l'Analyse transgénérationnelle et la Symbolique Animale
- formations diverses en coaching et autres techniques de développement personnel

### **2. Confidentialité**

Lors du premier contact ou de la première rencontre, il sera demandé au client de transmettre certaines données personnelles.

Le praticien s'engage à ne pas diffuser, céder, vendre, commercialiser ou échanger toute donnée personnelle à un quelconque tiers.

Celles-ci seront utilisées strictement dans le cadre qui nous occupe dans la relation d'accompagnement/encadrement ou à des fins de recouvrement en cas de défaut de paiement.

Les échanges qui ont lieu entre le client et le praticien sont confidentiels et ne sont connus que par le client et le praticien. Le praticien est tenu au secret professionnel.

Il s'engage à respecter la vie privée, la confidentialité et l'anonymat des personnes qui le consultent.

### **3. Pour le bénéfice des patients/clients**

Ces supervisions et interventions sont un filet de sécurité pour tout thérapeute, un moyen indispensable de remise en question et permettent l'affinement de la pratique thérapeutique.

### **4. Secret professionnel**

Il peut arriver que lors d'intervisions ou supervisions, votre thérapeute ou praticien en PTR demande appui et conseils à votre propos auprès de collègues, tous tenus par le secret professionnel.

Dans un souci de respect de la vie privée, tous les membres de l'IMHEB sont tenus de ne mentionner aucun nom ou donnée personnelle rendant reconnaissables leurs clients/patients.

### **5. Collaboration avec les professionnels de la santé**

Dans le cadre d'un bon suivi, le praticien peut, avec son accord, se mettre en rapport avec les professionnels de la santé (psychiatres, médecins, etc.) qui suivent son patient.

### **6. Votre souhait sera respecté**

Si vous ne voulez pas que votre thérapeute puisse éventuellement faire appel aux conseils de collègues/formateurs ou entrer en contact avec les professionnels de la santé pour le travail que vous faites ensemble, c'est votre droit. Il vous suffit de le stipuler sur ce document.

## **B. MODALITÉS DE PAIEMENT & DROIT DE RÉTRACTION**

À la fin de la première séance, vous aurez le choix de payer cette séance ou de choisir un programme d'accompagnement. Il sera demandé de payer votre programme au début de l'engagement dans votre démarche.

Il n'y aura donc pas de remboursement vu que le programme est directement entamé.

## **C. MODALITÉS DE PRISE DE RDV**

Il vous est possible de prendre rendez-vous par contact direct avec votre praticien ou sur le site internet.

## **D. MODALITÉS D'ANNULATION**

Il vous est possible d'annuler ou de reporter votre rendez-vous jusqu'à 48h ouvrables à l'avance. Si tel n'est pas le cas, le montant de la consultation est dû et ce en toutes circonstances (maladie inclus).

Ces mesures sont mises en place afin d'assurer une bonne continuité des rendez-vous de chacun grâce à une optimisation des disponibilités de l'agenda des consultations.

Merci de votre compréhension.

Nom :	.....	Prénom :	.....
Rue :	.....		
Code postal :	.....	Ville :	.....
Téléphone :	.....	Source contact :	.....
Age :	.....	Date naissance :	.....
Métier :	.....	Mail :	.....

J'autorise Séverine Endels à me recontacter pour ses prochaines actions spéciales.

Écrire « Lu et approuvé » et date :

Nom et signature.